Réf. Farde e-Assemblées : 2709042

N° OJ : **29**

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/04/2026

Objet : Charte pour l'égalité filles-garçons dans les crèches.

Le Conseil communal,

Considérant qu'à l'initiative de Bruxelles Pouvoir Locaux, un groupe de travail intercommunal composé de fonctionnaires communales en charge de la petite enfance (psychopédagogues) et de fonctionnaires communales de l'égalité des chances a élaboré une charte pour l'égalité filles-garçons dans les crèches visant à soutenir les milieux d'accueil dans l'intégration de pratiques plus égalitaires dès le plus jeune âge ;

Considérant que cette charte propose des principes concrets et directement applicables pour prévenir les stéréotypes de genre et favoriser un développement harmonieux pour tous les enfants, quelles que soient leurs identités ;

Considérant que la charte est déclinée sous plusieurs formats :
- Affiches A1, A3 et A4, destinées à être apposées dans les crèches ;
- Fascicules pour les crèches, destinés à être intégrés au projet d'établissement ;
- Fascicules pour les communes, destinés à être signés par les collèges communaux.
et que l'ensemble des versions de la charte est mis à disposition en ligne afin d'être librement téléchargées, imprimées et distribuées aux crèches (https://pouvoirs-locaux.brussels/legalite-filles-garcons-dans-les-creches) ;

Considérant qu'un guide pédagogique complétera prochainement cet outil (publication prévue au printemps ou à l'automne 2026) afin d'accompagner les professionnel·les dans la mise en oeuvre concrète des principes de la charte ;

Considérant que la Ville de Bruxelles, à travers son plan d'action pour l'égalité femmes-hommes, vise à déconstruire les stéréotypes de genres et à lutter ainsi contre les inégalités de genre dès la petit enfance ;

Considérant que 3 membres du personnel de la Ville (2 membres des services de la petite enfance et 1 personne de la cellule égalité des chances) ont participé au groupe de travail afin de s'assurer que la charte et les outils en découlant soit adaptés au contexte de la Ville ;

Considérant que la cellule Egalité des chances de la Ville de Bruxelles a été associée à ce projet ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevin·es,

Arrêté :

Article unique : La Charte pour l'égalité filles-garçons dans les crèches est adoptée.

Annexes :

Charte pour l'égalité filles-garçons dans les crèches FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)